

**\*\*CHARTER D'ADHÉSION AU RÉSEAU MONDIAL  
CREATIVE COMMONS**

## **Charte d'adhésion au Réseau mondial Creative Commons**

(Version publique du 28.09.2017)

Ce document est l'accord que vous, personne physique (« Membre ») ou institution (« Membre institutionnel »), avez conclu dans le Réseau mondial Creative Commons avec tous les autres Membres et Membres institutionnels du réseau de Creative Commons et Creative Commons (« nous » ou le « RMCC »). Utilisée dans cette Charte, toute référence à « Membre » ou « Membres » désigne collectivement les Membres et Membres institutionnels, bien que leurs droits, tels que définis dans d'autres documents du RMCC, diffèrent.

Cette Charte comprend la liste des valeurs que nous partageons, les principes qui guident notre travail et nos responsabilités mutuelles. Elle identifie également les politiques que tous les Membres et autres, s'ils agissent au nom de Creative Commons (lorsque ceci est autorisé) ou un participant, dans une section ou ailleurs dans notre réseau, à n'importe quel titre, doivent respecter afin de sauvegarder la réputation de Creative Commons et la coordination des activités dans le cadre de la poursuite de la mission et des objectifs que nous partageons.

### **Droits et responsabilités**

L'adhésion au Réseau mondial de Creative Commons est ouverte à toute personne ou organisation ayant démontré son engagement à soutenir le partage des connaissances et de la culture, et qui partage les valeurs de la communauté.

Adhérer à titre de Membre ou d'autre participant signifie rejoindre un réseau mondial de personnes et d'organisations qui travaillent ensemble, de plusieurs manières différentes, pour promouvoir et permettre l'ouverture et le partage à travers le monde. Nous sommes tous collectivement engagés à bâtir un réseau mondial qui soutienne, reconnaisse et célèbre les réalisations des autres. Nous nous attendons à ce que, en tant que Membre ou autre participant, vous vous efforciez de collaborer et d'aider les autres à atteindre nos objectifs communs.

Devenir Membre est un poste de confiance. Cela signifie que nous nous faisons confiance mutuellement pour représenter un visage de la communauté Creative Commons et collaborer de façon productive et constructive afin de promouvoir une

vision partagée ainsi que des objectifs communs, compatibles le cas échéant avec les objectifs et les activités de votre section locale. Adhérer en tant que Membre signifie aussi jouer un rôle de leadership dans la dimension internationale du mouvement, tout en répondant aux attentes en matière de soutien des prises de décisions collectives et des progrès sur les principaux centres d'intérêt du réseau.

Tous les Membres doivent :

- respecter le Code de conduite du RMCC ;
- se conformer aux politiques que Creative Commons établit et met à jour de temps à autre en relation avec l'utilisation de ses marques de commerce, sites web, domaines web et assimilés, dont CC s'engage à informer les membres, les partenaires et les sections en temps opportun et à les publier à l'avance tel que décrit ci-dessous ;
- contribuer à la mission du mouvement d'une manière qui soit conforme à sa stratégie collective ;
- agir toujours de manière cohérente avec les valeurs du mouvement du RMCC ;
- communiquer avec les autres et les soutenir dans le RMCC par l'intermédiaire des listes de diffusion ou d'autres méthodes de communication ;
- partager votre travail et vos expériences avec le RMCC ;
- contribuer activement au RMCC d'une certaine façon (par exemple, participer à une plateforme du réseau CC).

### **Le travail d'un Membre du réseau Creative Commons**

Le travail d'un Membre du réseau Creative Commons peut avoir lieu dans deux réseaux qui se chevauchent - dans des plateformes sur un sujet spécifique et dans des sections locales géographiquement déterminées.

En tant que Membre, vous n'avez pas à demander l'autorisation d'exercer des activités relevant de la mission de CC, tant qu'elles ne sont pas en conflit avec les valeurs de Creative Commons ou la stratégie et les activités collectives des autres au sein du RMCC. Vous reconnaissez que la section de votre pays, ou bien celle à laquelle vous avez choisi de vous associer, peut se développer et maintenir une structure organisationnelle qui pourrait inclure la gestion et la coordination, des processus de gouvernance, des porte-parole désignés, ou des experts principaux désignés sur un sujet qui s'expriment ou qui dirigent la communication sur des questions dans un pays déterminé. Les sections peuvent également définir des

limites et offrir des conseils aux Membres de l'équipe de la section quant à la façon dont ils peuvent agir et s'exprimer au nom de la section dans ce pays. Les Membres d'un pays doté d'une section sont censés les respecter, tout comme les autres participants travaillant pour le compte de CC dans le même pays. Sur les questions d'interprétation juridique et de politique gouvernementale, parmi les autres devant être identifiés par les sections et par Creative Commons, les Membres et les autres participants agissant dans un pays ou, en association avec lui, sont censés se coordonner avec la direction de la section locale sur ces sujets, qu'ils participent ou non directement à la section.

Dans vos activités en tant que Membre, de nombreux Membres travailleront avec d'autres personnes dans votre pays pour constituer une section locale, organisant des activités cohérentes et alignées sur la vision stratégique partagée du RMCC. Outre la structure organisationnelle de la section locale telle que décrite ci-dessus, les plateformes du RMCC définissent ce qu'un Membre ou d'autres contributeurs peuvent dire et faire au nom de Creative Commons ou de la section locale. Les plateformes permettent une participation diverse et étendue tout en veillant à ce que les activités des Membres et des autres contributeurs soient alignées et cohérentes de façon stratégique. Nous nous félicitons de votre initiative et de votre créativité dans la façon dont vous contribuez au RMCC et à nos objectifs communs.

### **Les Codes de conduite**

(NOTE : Plusieurs sources ont été consultées dans l'élaboration du Code de conduite du RMCC, notamment le Code de conduite Ubuntu (CC:BY-SA 3.0), le Pacte du Contributeur (CC:PAR), le Code de conduite Open Source (CC:BY-SA 3.0) et quelques idées de Féminisme geek.)

### **La promesse**

Le Réseau mondial Creative Commons est un mouvement qui préconise, encourage et permet l'ouverture et le partage à travers le monde. Il s'agit d'un espace ouvert, sûr et inclusif, qui favorise le partage et la collaboration, quels que soient l'âge, le handicap, l'origine ethnique, l'identité et l'expression de genre, le niveau d'expérience, la nationalité, l'aspect extérieur, la race, la religion ou l'identité et l'orientation sexuelle.

Nous sommes déterminés à le rendre aussi intégrateur que possible et espérons que chacun se sente encouragé et excité à l'idée de participer au processus en partageant opinions, suggestions et préoccupations sur ce que nous croyons pouvoir et devoir développer pour notre avenir commun : le Réseau mondial Creative Commons.

### **Principes directeurs**

**Être accueillant.** Tous les Membres de cette communauté ont une origine et une expérience différentes. Nous nous attendons à ce que tous les Membres accueillent les nouveaux Membres et leur prêtent une attention particulière pour les aider à s'orienter dans le réseau.

**Être respectueux.** Un désaccord n'est pas une excuse pour un comportement irrespectueux. Nous travaillons ensemble pour résoudre les conflits, nous nous supposons animés de bonnes intentions et nous faisons de notre mieux pour agir de manière empathique. Nous n'allons pas laisser la frustration se transformer en attaque personnelle. Nous ne tolérons pas le harcèlement ou la discrimination dans nos communautés. Une communauté où les gens se sentent mal à l'aise ou menacés n'est pas productive. Réfléchissez aux mots que vous choisissez. Montrez-vous aimable avec les autres. N'insultez pas ou ne rabaissez pas les autres participants.

Chaque personne a sa propre vision d'une question. Être capable de comprendre pourquoi quelqu'un a un point de vue ne signifie pas qu'il a tort. Les désaccords, sociaux et techniques, sont normaux, mais nous n'allons pas les laisser persister et s'envenimer, en laissant les autres dans l'incertitude quant à la direction convenue. Nous nous attendons à ce que les participants à un projet résolvent les différends de façon constructive. Lorsque cela est impossible, les questions doivent être remontées au sein des structures établies pour être résolues.

Rappelez-vous toujours que le RMCC est une communauté diverse et mondiale où l'anglais n'est pas la langue maternelle de la grande majorité des participants. Essayez toujours d'être concis pour exprimer l'idée que vous essayez de partager, compte tenu de la barrière linguistique et culturelle toujours présente.

**Être prévenant.** Notre travail sera utilisé par d'autres personnes et, à notre tour, nous dépendrons du travail des autres. Toute décision que nous aurons prise aura une incidence sur les utilisateurs et nos collègues, et nous devrions songer à eux au moment de prendre des décisions.

**Être coopératif.** La collaboration entre des personnes ayant chacune son propre objectif et sa vision est essentielle. La collaboration réduit la redondance et améliore la qualité de notre travail. Dans la mesure du possible, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres projets et communautés dans le *monde ouvert* afin de coordonner nos efforts. Nous préférons travailler de manière transparente et impliquer les parties intéressées dès que possible.

**Demander de l'aide en cas d'incertitude.** Personne n'est censé être parfait dans cette communauté. Poser des questions au début évite de nombreux problèmes par la suite, de sorte que les questions sont encouragées, même si elles peuvent être redirigées vers l'instance appropriée. Ceux qui sont interrogés doivent être réactifs et utiles.

**Partager le leadership.** Pour une collectivité, la manière la plus puissante de faire progresser sa cause est d'y faire adhérer de nouvelles personnes et de les aider à devenir leaders. Le plus influent d'entre nous devrait chercher activement à guider, promouvoir, conseiller et faire progresser ceux qui ont le potentiel d'avoir un impact dans leurs communautés et dans le cadre de notre réseau mondial.

### **Questions relatives aux comptes-rendus**

Si vous expérimentez ou êtes témoin d'un comportement inacceptable - ou si vous avez d'autres soucis, veuillez le signaler en envoyant un courriel à [members-support@creativecommons.org](mailto:members-support@creativecommons.org). Pour plus de détails, veuillez consulter nos directives de compte-rendu ci-dessous.

### **Guide des comptes-rendus**

Si vous expérimentez ou êtes témoin d'un comportement inacceptable - ou si vous avez d'autres soucis, veuillez le signaler en envoyant un courriel à [members-support@creativecommons.org](mailto:members-support@creativecommons.org). Tous les comptes-rendus seront traités avec discrétion.

Dans votre compte-rendu, veuillez indiquer :

- vos coordonnées ;
- les noms (nom réel, surnom ou pseudonyme) de toutes les personnes concernées. S'il y a des témoins supplémentaires, veuillez les indiquer également ;
- votre récit de ce qui s'est produit, et si vous croyez que l'incident est toujours en cours. S'il y a un dossier accessible au public (par exemple les archives d'une liste de diffusion ou un enregistrement de messagerie Slack ou assimilé), veuillez inclure un lien ;
- tout complément d'information qui pourrait être utile.

Après le dépôt d'un compte-rendu, un représentant de Creative Commons ou du CRM (avec l'aide de Creative Commons) vous contactera personnellement. L'incident sera examiné, un suivi sera établi avec des questions supplémentaires et une décision sera prise quant à la manière d'y répondre.

Toute personne à laquelle il a été demandé d'arrêter un comportement inacceptable à l'encontre de ce Code de conduite, ou de son esprit, doit obtempérer immédiatement. Si une personne continue à s'engager dans un comportement inacceptable, Creative Commons peut prendre toutes mesures qu'elle juge appropriées, y compris une interdiction permanente du Réseau mondial Creative Commons sans autre avertissement.

### **Les politiques de CC**

Creative Commons établit des politiques concernant ses marques de commerce et noms de domaine, l'utilisation de ses services internet, y compris les sous-domaines et assimilés. La plupart de ces politiques permettent de vous accorder une autorisation à l'avance, plutôt que d'exiger de vous en tant que Membre ou autre participant de la demander au préalable. Ces politiques sont révisées périodiquement par Creative Commons après consultation avec le Conseil du Réseau mondial CC et sont publiées sur <https://creativecommons.org/policies>.

Pour éviter toute ambiguïté, le fait d'utiliser le terme « Membre » pour désigner les personnes et organisations admises dans le RMCC en accord avec cette Charte n'en fait pas des membres, des partenaires, des agents ou des employés de

Creative Commons sur le plan juridique, ou de tout autre Membre ou participant du RMCC. Plus de détails sont fournis dans les Politiques dont le lien figure ci-dessus.

### **Cette Charte**

Cette Charte est publiée pour la première fois le 6 octobre 2017, en même temps que l'annonce selon laquelle les Membres peuvent commencer à rejoindre le RMCC. Veuillez noter que cette Charte peut être modifiée de temps à autre par Creative Commons en consultation et en collaboration avec le Conseil du Réseau mondial. Lorsque des modifications sont apportées, les Membres en seront informés et seront réputés les avoir acceptées et être liés par elles, à moins qu'ils ne se retirent dans les 30 jours calendaires suivant la réception de l'avis. Si un membre se retire, puis nonobstant ce retrait, dans la mesure où il participe à une section, plateforme ou groupe de travail ou participe autrement dans son pays au nom de CC (persistant ainsi à se maintenir comme participant au RMCC), la Charte (telle que modifiée) et les Politiques et autres politiques et procédures de CC, établies par la plateforme ou le groupe de travail, s'appliqueront à ces activités.

### **Registre des modifications**

- Première version publique 6 octobre 2017.